

Genre du véhicule Tracteur à sellette (châssis)	Marque de fabrication RENAULT	Type TR 350	Fiche d'homologation N° CH 3676 34
---	---	-----------------------	--

Constructeur	RENAULT Véhicules Industriels, 129, Rue Servient, 69003 Lyon (F)
Identification	"TR 350" sur la plaquette du constructeur "RBB" devant le No du châssis
Plaquette constructeur	à l'avant, à droite, derrière le volet, en bas
N° du châssis	à droite, latéralement sur le longeron, au-dessus du support avant du ressort arrière
Identification du moteur	"MIVS 083530 A" à gauche, au centre, sur la culasse (frappé par l'importateur)
Importateur principal	NUBAG, Nutzfahrzeuge AG., Rütliweg 5, 4133 Pratteln
Véhicule homologué	RBB 0315

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 6
Direction	mécanique, assistance hydraulique
Transmission	mécanique non synchronisée / boîte FULLER
Nombre de vitesses	13 ou 9 Entraînement sur roues arrière
Frein de service	air comprimé, 2-circuits, à expansion interne, sur toutes les roues régulateur selon charge, sur les roues arrière
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service
Frein d'arrêt	air comprimé, à exp.int., cylindre à membrane télescopique, avec cylindre à verrou, sur roues arrière
Ralentisseur	sur échappement, non progressif
Contrôle 2 circuits	double manomètre et lampes-témoin

Moteur	RENAULT	Type	MIVS 083530
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindres	8
Refroidissement	135	Course	130
Alésage	14879	CV-impôt	75,78
Cylindrée	262	à t/min	2000
Puissance en kW	356 DIN		
CV			
Bruit à proximité	100 dB/A	à t/min	2500 *
Silencieux	2 = 530 x ø 250 / 800 x ø 250 mm		
Mesure des gaz	CRE 72/306; Bacharach = 3,0		
Déparasitage	-		

Carrosserie	cabine avancée (cabine courte ou longue)	
Nombre de portes	2	Indic. vitesse Tachygraphe km/h
Ceintures sécurité	-	Rétroviseurs gauche / droite
Cale	290x150x170 mm	Attelage sur demande
Antivol	-	
Nombre de places	2 ou 3 av. 2 ou 3	centre ar
Dimensions: \$)	intérieur	extérieur
Longueur		\$) Empattements 3200 ou / 3600
Largeur		2500 Essieu double av ar
Hauteur		3200 Voie av 2040 ar 1830
Porte à faux	lat.	Voies av ar
	av	1500 ar
	ar	\$) Braquage ø g \$) d \$)
Distance volant - vers l'avant du véhicule -		

Poids	avant	arrière	total	\$)
Poids à vide	selon bulletin pesage			
Charge utile	selon le véhicule			
Poids total			16000	
Garantie fabr.	7000	13000	19000	
Dimens. pneus	11.00 R 20	11.00 R 20		(Variantes +)
Ply/bars	16 / 8,0	16 / 8,0		voir
Charge	6500	11600		remarques)
pour V max	100	100		
Garantie poids remorquable avec frein				
Garantie poids remorquable sans frein				
Garantie poids de l'ensemble				38000
Poids remorquable testé				20700
Vitesse maximale selon le constructeur				105 km/h
Vitesse maximale testée				km/h

Equipement §)		CR	(E)
Feux de route		CR	(E)
Feux de croisement		CR	(E)
Feux de position		A	(E) dans CR
Feux rouges		R	(E)
Feux stop		SI	(E)
Clignoteurs	av	1/4	(E)
Catadioptres	av		ar 2a (E)
Feux de gabarit	av	A	(E)
Feux complémentaires		HR	(E) dans CR
Eclairage plaque		1/ combiné	
Essuie-glace		3/ balais avec lave-glace	
Avertisseurs		KLAXON-JERICHO e2 B16 / CH 5 1101 01 ou d'autres modèles homologues	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur à sellette		
Marque et type	RENAULT	TR 350	
Homologation N°	CH	3676 34	
Carrosserie			
Places	total 2 ou 3	avant	2 ou 3
Poids à vide	sel. bulletin pesage	Carburant	D
Charge utile	sel. le véhicule	CV-impôt	75,78
Poids total	16000	Cylindrée	14879

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche: 27,4 km/h, M6, 1A 5,12 = 87 dB/A
- +) Variantes de pneus : 12.00 R 20 18 PR AV = 7500 kg (8,5) AR = 13000 kg (8,5) Vmax. 100 km/h
 12 R 22,5 AV = 6500 kg (8,0) AR = 11600 kg (8,0) Vmax. 100 km/h.
- §) Les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation.
 Véhicule testé avec un poids total de 16'000 kg.

A noter dans le permis de circulation:

122 - Autorisé seulement sur les routes ouvertes aux véhicules d'une largeur de 2m 50.
 Le disque indiquant la largeur est obligatoire.